

Postulat 4.07/10

Séance du Conseil de Ville du 31.05.10

Motion

Un réseau internet communal sans fil en libre accès (Wi-fi)

Contribuer à une image valorisante de notre commune en facilitant l'accueil aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que d'atteindre plus rapidement les services de l'administration et enfin de démocratiser un accès à internet rapide pour tous, est une option intéressante qui n'est plus un luxe et devient de plus en plus incontournable.

Ce réseau devrait être accessible, dans un premier temps à proximité de tous les bâtiments administratifs et certains points stratégiques, gares, arrêts de bus, centre sportifs, écoles, etc et se développerait par la suite à d'autres emplacements.

La technologie wi-fi fonctionne par ondes radio. Elle permet d'atteindre ces buts sans dénaturer l'environnement et sans gros investissement en terme d'équipement puisqu'il s'agit de petites antennes fixables par exemple sur des poteaux de l'éclairage public.

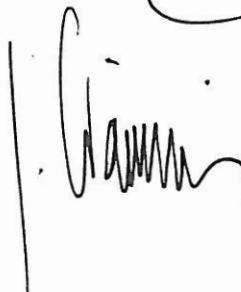
Le rayonnement est considérablement limité, les bornes wi-fi en ont environ 2000 fois moins que les antennes GSM.

Il est relativement aisé d'installer des filtres performants qui empêchent les internautes de se connecter à des sites pornographiques ou de pédophilie.

Le coût de mise en place du réseau n'est pas très élevé, il est de l'ordre de 100 francs par borne auquel il convient d'ajouter le coût de mise en réseau.

Par la suite, il serait intéressant de développer des applications qui faciliteraient la visite de la ville par les touristes, etc.

Le groupe PLRD invite donc le Conseil communal à installer un réseau wi-fi en ville de Delémont afin d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus.



Le groupe PLRD
Pierre Chételat

